

1.

Débitrice:

FIDUMA SA, Theu, c/Fiduciaire Cuérel Sàrl,
1446 Baulmes
2.

Déclaration de faillite: 19.03.2009
3.

Suspension de faillite: 16.06.2009
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 06.07.2009
5.

Avance de frais: CHF 5'000.00
- Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-
mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquida-
tion et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais
qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation
ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
- Office des faillites d'Yverdon-Orbe-La Vallée-Grandson
1400 Yverdon-les-Bains
- (00385969)